

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Evelyne ROHEE, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD, Séverine JORET, Didier BOUILLET, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Guy JEANNE, Thierry CARNET

Excusés : Guy JEANNE, Véronique GIESNER, Christelle LETELLIER

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Christiane POURADIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2024. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

MARCHÉ PUBLIC : Réfection de la Route Saint-Ortaire – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'après une réunion d'ouverture de plis pour le marché public « Route Saint-Ortaire RD81 » en présence de Mr CORDIEZ, cabinet bellanger, 4 entreprises ont répondu et une seule a été retenue : l'entreprise PEREZ.

Une réunion de préparation aura lieu le 12 avril et la fin des travaux est prévue courant mi-mai.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire de signer l'acte d'engagement avec la société PEREZ.

Questions diverses

- Denis JOUAULT informe au Conseil Municipal que les autres points à l'ordre du jour ont été annulés car la SGC de Vire doit annuler le CFU effectué courant janvier suite à des écritures comptables faite en février. Et informe qu'une préparation du budget 2024 a été faite avec Mme Motus, responsable à la SGC de Vire et une première ébauche a été fourni au Conseil Municipal avec proposition de vote du budget au 23 mars 2024.
- Denis JOUAULT informe qu'il a eu un retour des écoles suite encore à des voitures mal garées et va faire intervenir de nouveau les gendarmes pour un contrôle.
- Une demande de limitation de vitesse a été faite par les habitants de la Cornière et le Conseil Municipal a décidé dans premier temps de mettre des panneaux « attention aux enfants ».

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Christiane POURADIER



Le Maire,
Denis JOUAULT